



Bulletin municipal 1er semestre 2024

MAIRIE DE FRESSE



Le mot du Conseil

Malgré une conjoncture morose, les projets se développent toujours dans notre commune.

Projets de l'équipe communale en termes de rénovations pour doter la commune des outils nécessaires aux défis de demain en matière d'eau potable, d'électricité et d'économies d'énergie.

Projets des citoyens pour faire vivre l'école, le village, pour consolider les liens entre nous comme en atteste la très dynamique vie associative à Fresse, que vous retrouverez dans les pages de ce bulletin. Merci à tous ces bénévoles qui donnent de leur temps pour faire de notre village un endroit où nous pouvons vivre ces moments de bonne humeur !

C'est sur cette note optimiste que le maire et le conseil municipal s'associent aux employés communaux pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne année 2024.

L'Aménagement Foncier, Agricole, Forestier et Environnemental (AFAFE)

Appelé remembrement dans le passé, l'AFAFE de la commune de Fresse est en cours depuis 2022.

Les travaux de l'Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental ont débuté au printemps 2023 et se poursuivront en 2024. Les travaux en cours concernent :

- le bornage des emprises des routes, voies et chemins,
- le lever des bâtiments (habitation, agricole, industriel) ainsi que les limites apparentes des propriétés (bornes existantes, clôture, mur, pilier, etc...)
- le classement des terres agricoles,
- les travaux d'évaluation des peuplements forestiers.

Les travaux d'évaluation du peuplement forestier seront suivis par une sous-commission forestière qui se réunira à l'avancement des travaux en cours d'année 2024.

R A P P E L

L'arrêté n° 05-22 du 29 mars 2022 du Président du Conseil départemental fixe la liste des travaux interdits ou soumis à autorisation

jusqu'à la clôture de l'opération.

Cet arrêté est consultable en mairie de FRESSE

Les articles L 121-23 du Code rural et L 362-1 du Code forestier stipulent que le fait de procéder à une coupe de bois abusive ou illicite (sans autorisation de la commission communale d'aménagement foncier) est puni d'une amende d'un montant égal à quatre fois et demi le montant estimé de la valeur des bois coupés, dans la limite de 20 000 € par hectare parcouru par la coupe pour les deux premiers hectares et de 60 000 € par hectare supplémentaire.

En effet, une estimation du peuplement est en cours de réalisation sur le périmètre d'aménagement foncier. Les coupes effectuées de manière illicite auront des conséquences importantes dans les échanges qui seront issus de l'aménagement, en complément de possibles contraventions.

Aussi, une autorisation de la commission communale permet de garantir une équité dans la réorganisation parcellaire qui sera opérée tant pour le foncier boisé que pour le foncier agricole.

Pour tous travaux, qui modifient l'état des lieux initial de vos biens, (clôture, construction, plantation d'arbres...), l'autorisation de la commission communale d'aménagement foncier est également requise. Si vous passez outre une amende de 3750 € peut vous être appliquée suite à constat par des agents assermentés.

Ce sont des agents du Département assermentés qui viendront constater l'état des parcelles incriminées. Les procès-verbaux établis seront ensuite transmis au Procureur de la République, au Préfet et au Président du Conseil départemental.

De même, les ventes ou achats de biens passés par notaire doivent également recevoir l'autorisation de la commission communale d'aménagement foncier au préalable.

Pour information complémentaire, une procédure simplifiée de vente ou d'achats de parcelles est possible dans la limite d'une surface d'1,5 ha et d'une valeur de 1 500 € sans frais de notaire. Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au Cabinet DELPLANQUE, en charge de l'aménagement foncier, à HÉRICOURT (03 84 46 03 81) ou au Département de la Haute-Saône, service aménagement à VESOUL (03 84 95 74 24).

Un petit rappel concernant les poubelles

Pour tout renseignement, s'adresser à la Communauté de Communes des 1000 étangs au 03.84.20.05.53 ou ccme.omtri@orange.fr

Comment fonctionne la collecte ?

Cas N°1

Ma maison (mon commerce, mon gîte...) est sur le circuit de collecte, accessible par le camion de collecte ?

OUI

Je possède un bac d'ordures ménagères
ET un bac de tri pucés à mon nom.

OUI

Je suis en conformité, j'utilise ces bacs dès aujourd'hui.

NON

J'appelle le **03 39 37 00 87** avant le **8/12** pour prévoir une livraison ou une mise en conformité de mes bacs.

NON

Cas N°2

J'apporte mes déchets dans un bac de regroupement fermé à clé.

OUI

Je possède une clé pour le bac d'ordures ménagères (le bac de tri est accessible sans clé).

OUI

Je suis en conformité, j'utilise ma clé pour mettre dans le bac de regroupement d'ordures ménagères et je mets le tri dans le bac dédié

NON

Je me rends dans ma mairie à partir du **15/12** pour obtenir ma clé

Etat Civil

Naissance :

03/06/23 : WELKLEN Anaël, Jonas est né au domicile de ses parents à FRESSE !!

Mariage :

25/03/23 : COUTHERUT Aline, Jacqueline, Charlotte et CONVERSE Jacques, François

Décès :

06/01/23 : GROSJEAN Alice, Pierrette, épouse LEMPORTE

06/02/23 : LAMBRIGGER Erika, épouse DILGER à Fresse

17/03/23 : VUILLEMEY Denise, Marie, Renée, épouse GUILLIER à Fresse

02/05/23 : DEMESY Yvette, Renée, Madeleine, épouse FRELIN à Fresse

28/05/23 : JACQUEY Roger, André, Maurice à Fresse

04/07/23 : CARDOT Huguette, Paulette, épouse TRIPONEZ à Fresse

09/08/23 : JUIF Alain, Jean, Louis à Fresse

02/11/23 : DELACÔTE Danielle, Marcelle, épouse ROMANI

03/11/23 : CORDIER Christian Lucien

12/12/23 : CARDOT Roger, Gilbert

La Tribune des associations

* L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Fresse :

LES POMPIERS RECRUTENT !!

Demande d'information : Lt SARRE Pascal 06-15-05-59-68 ou Cch DAVAL Cyrille 06-99-77-34-32

* Anciens combattants :

11 novembre 2023

2023 marque le 105e anniversaire de l'Armistice signé en 1918 qui mit fin aux combats de la Première Guerre mondiale. La section de Fresse a célébré cette cérémonie importante de notre calendrier,

ndlr: « Commémorer cette date historique qui marque la fin de la 1ère guerre mondiale, c'est accomplir notre devoir de mémoire, à l'égard de ceux qui nous ont légué des valeurs inestimables de courage, d'engagement et de solidarité ».

Comme le disait le général Foch dans son discours du 11 novembre 1918 : « **Le 11 novembre à 11 heures, le feu était arrêté sur tout le front des armées alliées. Un silence impressionnant succédait à cinquante trois mois de bataille . Les peuples pouvaient entrevoir le rétablissement de la paix dans le monde. »**

Après avoir essuyé de nombreuses averses en début de matinée, la participation pour ce 105ème anniversaire était composée d'une dizaine d' A-C , ainsi qu'une forte participation de notre population.

La cérémonie orchestrée par la musique de Plancher Bas , démarre de la place, déplacement est fait jusqu'à notre monument aux morts.

Notre secrétaire chargé de l'accueil, remercie Mme la professeure des écoles , les enfants et toutes les personnes présentes ayant bravé cette météo exécrable ; de plus, il associe à cette cérémonie , nos malades (Patrick, Roland , Patrice , Claude ainsi que celles et ceux qui ne peuvent se déplacer), en leur dédiant cette journée en en leur souhaitant une amélioration pour leur santé

La montée des couleurs commence cette première partie.

Les messages de l'ONAC et du gouvernement lus, notre nouveau porte drapeau Jean-Sébastien, reçoit des mains de l'ADC Patrick, la médaille du TRN, suite à son séjour opérationnel en ex-Yougoslavie sous mandat ONU et OTAN de décembre 95 à avril 96 .

Suit l'hommage aux morts « des enfants de Fresse » qui gravés dans le marbre de notre monument est énuméré par votre serviteur, (est repris **Mort pour la France** par les A-C et les enfants présents).

Le dépôt de gerbes est effectué par Marcel secondé par Jean-François, suivi du recueillement: Aux morts et de la minute de silence.....

Dix-neuf enfants de notre école se sont joints à nous dans notre devoir de mémoire et ont chanté la Marseillaise en final, repris par la musique avant de clôturer la cérémonie

Retour à la salle des fêtes, aubade de la fanfare et vin d'honneur.

Une vingtaine d'entre nous se sont retrouvés au restaurant autour d'une bonne table et d'un succulent repas.

PS : Claude, notre ancien porte-drapeau, reste suppléant pour d'autres occasions cérémoniales.

Nous remercions Mr Claude Formet de nous avoir transmis une multitude de photos prises lors de cette cérémonie.

Recrutement pour la section

Comme beaucoup d'associations , notre section vieillit, la moyenne d'âge de notre section effleure les 77 ans ,et est à la recherche de jeunesse. (voir affiche jointe)

Vous avez l'âme et la fibre patriotique n'hésitez pas à nous rejoindre comme sympathisant(e), ou comme A-C . Pour cela , vous pouvez contacter notre président **M. Dague** où notre secrétaire **P. Gaudin** .

N'hésitez pas, on compte sur vous.

Voeux

Toujours dans un contexte de recrudescence d'une vague épidémique, la section des A-C vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année, à vous et à vos proches.

Nous profitons, avec un temps d'avance pour présenter à M. A. Dague notre maire et à son conseil municipal , à toute la population de Fresse nos meilleurs vœux pour 2024.

Nous avons une pensée à tous les malades à l'hôpital ou à leur domicile, nous ne pouvons qu'espérer et leur souhaiter du courage et un prompt rétablissement.

Au plaisir de vous retrouver à nos côtés à prochaines cérémonies.

Patrick Gaudin



*** Le Club des 4X4 des Mille Étangs :**

Le club 4x4 des Mille Étangs a tenu son Assemblée Générale le 18 novembre dernier, et nous sommes ravis d'accueillir 11 nouveaux adhérents!

Le calendrier fixé pour les activités de 2024 marquera encore notre volonté de nous impliquer pour le village, et notamment pour l'école (entretien des chemins pour le trail, dons divers pour les projets pédagogiques).

Les démarches pour l'organisation du traditionnel COUNTRY, le week-end de la Pentecôte, sont en cours.

Belles fêtes de fin d'année à tous!

*** Le Club des Genêts à FRESSE :**

Les jeux divers (toutes les 2 semaines) se tiennent à la Loyère au Rondey.

Au Rondey également vous pouvez découvrir l'activité Land'art (décoration avec des éléments trouvés dans la nature) initiée par une adhérente. Nouvelle activité très appréciée.

Des marches sont toujours organisées le mercredi après-midi (circuit d'une dizaine de km) et 1 jeudi sur 2 pour une rando plus courte, et praticable par tous.

Les décorations faites maison et posées sur le sol communal sont toujours d'actualité, à chaque changement de saisons.

Une convention a été signée avec la Com-Com pour l'entretien des circuits pédestres. Nous comptons sur les bénévoles du club, mais aussi sur quelques bonnes volontés.

Des adhérents de notre club viendront renforcer les équipes de bénévoles pour le trail organisé par Emilien CLONAN- au profit des écoles de Fresse.

Retrouvailles de tous les adhérents disponibles :

- Chaque année bénévolat pour les courses cyclistes Granfondo (dimanche 19 mai 2024) et les 3 ballons (samedi 1er juin 2024). Nous nous occupons du ravitaillement et de la sécurité.
- Visites prévues intéressantes dans la région, visite par exemple de Luxeuil, Lure.
- Cochonnailles en Alsace, comme d'habitude avec marche.
- Beaujolais nouveau avec confection d'amuse-gueules par les adhérentes
- Un repas réunira les adhérents en début d'année 2024.
- Le 24 mai, le club organise la marche départementale Génération Mouvement et à ce titre, nous accueillerons les marcheurs, chevronnés ou non, de tous les clubs de la Fédération de la Haute Saône.

Vous avez envie de venir nous rejoindre ? Vous pouvez participer à notre AG ou contacter notre président : Claude FORMET ou la secrétaire Joëlle DAVAL

Renseignements et contacts :

Claude FORMET 03 84 63 81 98

* Fressanim :

L'été 2023 a été riche en événements avec l'organisation de la fête du village le 17 juin, qui a connu un vif succès, puis les festivités du 14 Juillet avec l'association des Sapeurs-Pompiers de Fresse et enfin nous avons participé à la journée des associations à la Loyère le dimanche 27 Août.



En attendant la retraite aux flambeaux

Puis pour rompre avec la grisaille de ce mois de Novembre pluvieux, nous avons fêté le Beaujolais nouveau le samedi 18 Novembre.



Heureusement, nous sommes désormais forts d'une équipe de 18 bénévoles !

Les prochains rendez-vous sont pour juin avec la fête du village (la date vous sera précisée en début d'année) et les festivités du 14 Juillet 2024. En attendant ces perspectives réjouissantes, nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne année 2024.

*** Le Rucher Ecole des 1000 Etangs :**

- Le Rucher-Ecole des 1000 étangs au nombre d'une bonne cinquantaine d'adhérents, se réunit tous les troisièmes samedi du mois à la ferme La Loyère aux Rondeys pour une réunion mensuelle d'informations sur les activités à faire pour nos abeilles le mois en cours. Des formations apicoles, faites par Jacques Chipeaux TSA, ont lieu le samedi après-midi (avec possibilité de rattrapage le lundi suivant).

Une production d'essaims ainsi que du miel est prévue pour l'année 2023.

Deux dates sont à retenir: le dimanche 21 janvier 2024 après-midi aura lieu un loto à la mairie de Mélisey (d'inscrire auprès du secrétaire).

Les samedi et dimanche 22 et 23 juin 2024, Journées Portes Ouvertes à La Loyère aux Rondey.

Pour toutes demandes d'informations, merci de contacter Gilles Bossy, le secrétaire du Rucher-École par mail ou par téléphone.

Gilles Bossy, le secrétaire / gillesbossy@wanadoo.fr / 06.08.15.84.29

*** Les Fresse-en-l'air : la troupe de théâtre de Fresse !**

La pièce est choisie , les répétitions vont bon train .

Quatre représentations sont prévues avec l'ajout d'un vendredi soir 🎭

- vendredi 22 mars 20h30
- dimanche 24 mars 15h00
- samedi 30 mars 20h30
- samedi 6 avril 20h30

Au programme toujours du rire et de la bonne humeur

*** Association des parents d'élèves L'Abeille :**

Bonjour à tous,

L'Abeille c'est quoi ? Association des parents d'élèves, ou plutôt association pour les enfants de l'école de Fresse.

L'Abeille c'est des mamans, des papas mais aussi les maîtresses et encadrants, tonton-tata, papy-mamie, voisins, amis et vous tous qui venez prêter mains fortes sur nos manifestations !

Chaque geste compte quelle que soit leur nature. Commander un petit chocolat, acheter une déco de Noël, déplier des barrières, une tonnelle, griller des saucisses, venir boire un verre sur nos manifestations, manger une crêpe...

Grâce à vous tous membres, bénévoles ou juste sympathisants, L'Abeille permet à l'école et aux enfants de réaliser de belles et grandes choses.

Un p'tit résumé de l'année 2022-2023 qui vous sera peut-être plus parlant :

L'Abeille a investi pour le confort et bon fonctionnement de l'école : Abonnement Lecture Ecole des Loisirs + magazines, Abonnement à l'application Klassly (diffusion des devoirs et informations aux parents), Gilets fluo pour les enfants et encadrants lors des sorties, Achats matériels et petit mobilier (plastifieuse, agrafeuse, tour de rangement pour les classes, caisses de rangement pour la bibliothèque, livres, 1 jeu cadeaux de Noël par classe, médailles, photos pour calendriers et cadeaux, fournitures art plastique pour cadeaux Noël fêtes des mères et pères.....) environ 1500/1800€

L'Abeille a fait profiter les différentes classes : Ecole et cinéma Plancher les Mines, Festival du Cinéma d'Asie Lure, Théâtre Bussang, Spectacle de Noël à Servance (commun avec 3 écoles), Activités avec la Maison de la Nature et des Vosges Saônoises sur site et à l'école, Visite et récolte de miel au Rucher à Fresse, Voyages de fin d'année des 3 classes (MNVS et Planche des Belles Filles).

Les sorties représentent environ 1100€ et les factures de bus 2000€.

Pour l'année 2023-2024 un événement majeur pour les enfants est au programme !

Classe Verte Natation et Découverte du milieu montagnard pour les CP-CE1-CE2-CM1-CM2 du 24 au 28 juin 2024 à Lamoura (Jura). 37 enfants pourront bénéficier de cours de natation avec un maître-nageur diplômé et de randonnées guidées pour découvrir les secrets de la faune et de la flore.

Un budget d'environ 15000€ pour le séjour et 1700€ de transport.

Sans oublier la classe de maternelle qui va vivre son année scolaire avec ses activités comme tous les ans.

Les évènements principaux 2023/2024

Vente de Chocolats de Noël (Novembre 23)

Mini Marché de Noël et Spectacle. Vendredi 15 Décembre 2023. Vente d'objets fabriqués par les enfants et les parents...stand crêpes, tartines salées, vin chaud et chocolat chaud.

Ventes tout au long de l'année (pochettes, sacs, boîtes à pansements...)

Tombola : Mi-février 2024

Vente de repas à emporter : Fin février ou début mars 2024

3eme Trail des Vosges Saônoises le Dimanche 21 Avril 2024

Fête de fin d'année (spectacle et repas) le Vendredi 21 Juin 2024

Fêtes des associations le Dimanche 25 Août 2024

Et l'Abeille c'est aussi les autres associations du village qui nous aident tout au long de l'année ! Aide logistique avec le prêt de matériel, aide dans l'installation de nos manifestations, aide financière par leurs dons. Merci à Fress'Anim, le Club 4X4 des Milles Étangs, les Chasseurs, les Pompiers, le Rucher..... Également notre épicière qui assure chacune de nos commandes et qui nous laisse une petite place sur ses étagères pour nos ventes.

Merci à tous, Vous êtes L'Abeille !

À bientôt pour de nouvelles aventures ensemble !

Les Abeilles

Contact : labeillefresse70@gmail.com

*** La journée des associations :**

Le dimanche 27 août 2023, la plupart des associations du village se sont retrouvées à la maison communale de Loyère pour faire découvrir leurs activités aux habitants de Fresse. Cette première édition a connu un beau succès malgré une météo mitigée...probablement grâce au délicieux sanglier à la broche des chasseurs et à la variété des activités proposées :

tir à la carabine, extraction de miel, baptême 4x4, maquillages, jeux de plein air, jeux de société, démonstrations avec les pompiers...

D'ailleurs, une deuxième édition est prévue en 2024 ... nous vous en dirons plus dans le prochain Fressmag !



La buvette Fressanim



Le sanglier à la broche des chasseurs



Les abeilles !



Les gauffres des Genêts



Le miel !!



FEDERATION des ANCIENS COMBATTANTS DE LA HAUTE SAÔNE

Section n° 250 de FRESSE

La Section des A-C de FRESSE est à la recherche de nouveaux Adhérents

Président : Michel DAGUE
Vice-président : Gilbert HERRIAU
Porte-Drapeaux : Jean-Sébastien Bohême
Suppléant: Claude DEMESY (de La PESSA)
Secrétaire et trésorier : Patrick GAUDIN



Comme beaucoup d'associations, notre section vieillit et ses rangs s'éclaircissent. La moyenne d'âge de notre section effleure les **77,62 ans**, et, est à la recherche de jeunesse. Vous avez l'âme et la fibre patriotique n'hésitez pas à nous rejoindre comme sympathisant(e), ou peut-être comme A-C. Pour cela, contactez **notre président M. Dague** au **0384294630** ou notre **secrétaire P. Gaudin** au **0384633120**.

L'association des Anciens Combattants de Fresse compte **20 membres** hommes & **1** femme d'une moyenne d'âge de **76,24 ans** ; ainsi que **5 veuves** d'Anciens Combattants d'une moyenne d'âge de **83,40 ans**. Les anciens combattants sont issus d '**AFN** (Afrique du Nord) ou des **OPEX** (missions extérieures), des veuves d'anciens combattants auxquelles se rajoutent des Sympathisants. Notre association dépend de la **FDAC 70** (Fédération des Anciens Combattants de la Haute-Saône). Nous souhaitons faire connaître notre association et impliquer chacun dans le devoir de mémoire.

Présentation : BUT de notre association

Elle a pour but de regrouper les anciens combattants et sympathisants pour resserrer les liens de fraternité et de camaraderie entre combattants et non combattants de diverses générations. Nous souhaitons entretenir et conserver le devoir de mémoire de celles et ceux qui sont morts pour la France et de transmettre le flambeau aux jeunes générations en leur inculquant le maintien du souvenir et du sens du devoir avec le partenariat du Souvenir Français.

Les conditions d'adhésion sont les suivantes

- Être un ancien combattant, titulaire de la carte du combattant ou du TRN (titre de reconnaissance de la nation)
- Être veuve d'ancien combattant.
- Être militaire ou l'avoir été.
- Être enfant ou petit enfant d'ancien combattant
- La cotisation annuelle est fixée à 27 €. (sauf pour les veuves)

Devenir et être sympathisant, c'est cultiver l'esprit et le culte de mémoire.

Nos Cérémonies à FRESSE

L'Association des Anciens Combattants organise les manifestations patriotiques du 8 mai célébrant la victoire des armées alliées et françaises sur l'Allemagne nazie / Le 13 juillet, veille de fête nationale / Les cérémonies de libération de notre village, (1er week-end après le 27 septembre) / Et le 11 novembre pour l'Armistice de la Première Guerre Mondiale. Elle participe également le dernier dimanche de Juillet à la cérémonie commémorative au Monument de la Montagne à Ternuay (cérémonie organisée par l'association Résurgence)

Nos Origines: Créée le **09 mai 1920** et affiliée à l'association des A-C de Mélisey du 09 mai 1920 **au 31 décembre 1930**

Notre section d'Anciens Combattants est placée sous la tutelle de la **FDAC** (fédération des Anciens Combattants de la Haute-Saône) dont le siège est à Vesoul et se dénomme au sein de la fédération sous le n° **250** depuis le 1er janvier 1931.

Nos effectifs sous diverses années :

- **En 1930** nos effectifs étaient de **92** A-C issus de la 1ère guerre mondiale.
- **En 1931** : l'effectif était de **129**.
- **En 1948** : **103**
- **En 1954** : **86**
- **En 1982** : **55** (dont la 1ère veuve)
- **En 2001** : **33** (dont 14 veuves)
- **En 2011** : **27** (dont 7 veuves)
- **En 2021** : **27** (dont 6 veuves)
- **Sep. 2023** : **26** Adhérent(e)s : 6 femmes, 20 hommes réparti(e)s comme suit:
14 A-C (9 AFN + 4 OPEX+1 TRN) ; **7** Sympathisants dont une féminine
5 « veuves »

N'hésitez pas à prendre contact pour nous rejoindre, on compte sur vous.

Merci de nous avoir lu .

Le secrétaire
Patrick GAUDIN



(Drapeau de la SECTION de Fresse)

Mise à jour : Déc. 2023

Stérilisation des chats errants, dits-libres

Depuis plusieurs années maintenant, la municipalité et l'association 30 Millions d'amis, œuvrent avec succès pour la stérilisation des chats errants.

L'année 2024 s'inscrit dans la continuité de cet engagement car certaines zones du village n'ont pas encore été couvertes.

Cette campagne ne peut être menée sans votre aide et votre collaboration, car participer au bien-être animal, c'est aussi éviter d'avoir des chatons malades et faméliques dans la nature.



Aussi, n'hésitez pas à contacter la mairie si vous avez des chats errants autour de chez vous.



Notre référent SPA bénévole, Marie-Blanche GWINNER vous rappellera afin de mettre en place une stratégie de récupération des chats qui seront remis en liberté au même endroit après leur stérilisation et puçage.

Cimetière

Notre cimetière...

Et sa **végétalisation** : Suite à l'interdiction de produits phytosanitaires (loi juillet 2022), nous avons opté pour la végétalisation des allées principales, qui consiste en la projection de

substrats et semences, en lieu et place des graviers. Toutefois, l'entretien des entre-tombes et tombes reste à la charge des familles.

Quelques réglementations à propos de la **gestion** du cimetière :

*Le titulaire d'une concession funéraire (30 ans, 50 ans) ou ses ayants- droits bénéficient d'un droit au renouvellement de ladite concession. Cette demande doit être présentée dans les 2 années suivant l'échéance du contrat (même parcelle, même durée), dans la mesure où la dernière inhumation remonte à au moins 5 ans.

*à cette date, et en l'absence de renouvellement, la commune se donne le droit d'intervenir (enlèvement matériaux, exhumation restes ossements....)

*Les concessions sont renouvelables au tarif en vigueur à cette date : 30€ le m2 pour 30 ans, 50€ le m2 pour 50 ans. La concession à perpétuité ne sera plus effectuée.

..et **du site cinéraire** :

*il est interdit de déposer l'urne cinéraire dans une propriété particulière (sauf privée si accord des autorités compétentes ; dans ce cas, la propriété sera grevée d'une servitude de passage pour que les ayants-droits puissent rendre visite au défunt)

*les urnes doivent être déposées sur un monument funéraire ou au columbarium

*les cendres peuvent être dispersées dans l'espace aménagé à cet effet (jardin du souvenir où un équipement mentionne l'identité du défunt), ou en pleine nature SAUF sur les voies publiques

* au columbarium, chaque case équivaut à une concession, donc soumise aux mêmes dispositions (5 ans, 15 ans, 30 ans ou 50 ans)

*les tarifs (selon le dernier CM de 2017) : au columbarium, 500€ pour une durée de 30 ans (avec fourniture de la 1^{ère} plaque d'inscription) ; au jardin du souvenir, 200€ avec inscription sur support d'identification ; gratuit sans inscription

Dans tous les cas, s'adresser à la mairie.

VOTRE CIMETIÈRE DEVIENT *plus vert*

Le saviez-vous ?

La loi Labbé **interdit** depuis le 1er juillet 2022 aux collectivités
l'usage des produits phytosanitaires dans les espaces publics .

Vers une gestion plus responsable et durable

**Votre commune repense ce lieu de recueillement cher à tous en donnant
sa place au végétal et en renouvelant ses méthodes d'entretien.**

Les allées enherbées et la végétation sont le signe d'une gestion sans utilisation de
produits phytosanitaires, plus respectueuse de l'environnement et de la biodiversité.

Cette action est effectuée dans **le plus grand respect du lieu.**

LAISSONS PLACE À LA NATURE



Projet réalisé en partenariat avec
www.deevert.com | Remiremont

 **Deevert**
Fournisseur de vos extérieurs

Votre cimetière se végétalise!

Enherber plutôt que désherber



Pour donner sa place
au végétal et favoriser
le retour de la biodiversité
en recréant la trame verte.



Sain, esthétique, durable.
du gazon à la place des gravillons
pour votre confort et votre bien-être.



Pour préserver
la qualité de l'eau et
de notre environnement.



Créer un îlot de fraîcheur

Pour **une gestion plus responsable** de votre cimetière,
votre commune repense ce lieu en renouvelant
ses méthodes d'entretien.

Laissons place à la nature

Cette action est effectuée dans **le plus grand respect du lieu.**

Votre commune est

ZÉRO
PHYTO

Projet réalisé en partenariat avec
www.deevert.com | Remiremont

 **Deevert**

Démarches administratives

Recensement militaire : Les jeunes, à compter de leur seizième anniversaire, sont invités à venir en Mairie se faire recenser munis de leur pièce d'identité et livret famille. Le document qui leur est donné alors, est nécessaire pour obtenir l'attestation à l'issue de la journée citoyenne, attestation qui vous sera demandée pour passer des examens tels que baccalauréat, permis de conduire, etc...

Elections en 2024 : Nous voterons pour nos représentants aux institutions européennes le dimanche 9 Juin 2024.

Vous avez déménagé ? Vous venez d'avoir 18 ans ? Inscrivez-vous sur la liste électorale de Fresse !!

Pour cela, rendez-vous à la mairie de Fresse avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité, téléphone, *PAS de taxes foncières ou autres impôts*). Vous n'êtes pas disponibles pendant les heures d'ouverture de la mairie de Fresse (cf pXX) : inscrivez vous en ligne sur

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396

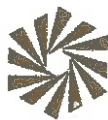
Recensement de la population 2024 : un recensement de la population de Fresse aura lieu du 18 Janvier au 17 Février 2024. Deux agents recenseurs distribueront les documents nécessaires dans vos boîtes à lettres. Le plus simple est de le faire en ligne, sinon un des 2 agents recenseurs du village vous aidera à remplir les documents.

Grand site en projet

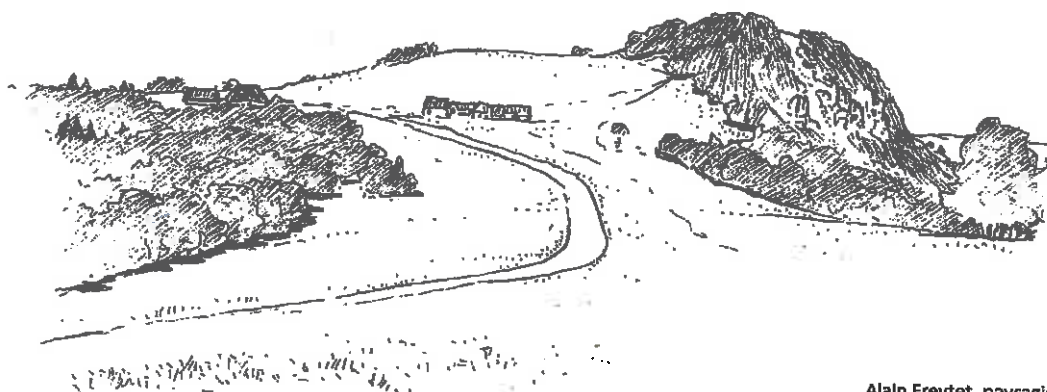
Le saviez-vous? Fresse fait partie du périmètre du projet de Grand Site du Massif du Ballon d'Alsace et a signé la Charte de Partenariat le 24 Octobre 2023.

Qu'est ce que le projet de Grand Site du Massif du Ballon d'Alsace ?

Opération Grand Site du Massif du Ballon d'Alsace



C'est quoi un Grand Site de France pour le Massif du Ballon d'Alsace ?



Alain Freytet, paysagiste

Un Grand Site de France est un lieu fabuleux ... qui attire du monde. Vous en connaissez sûrement, ils ont des noms poétiques : Montagne Sainte Victoire, Puy Mary, Massif du Canigou... On y vient se ressourcer, admirer le paysage, se plonger dans la nature... tout est beau et authentique !

Et pour apprécier cette beauté et cette authenticité, ces espaces fragiles ont besoin d'être gérés, comme sur les falaises d'Etretat.

Ici au Ballon d'Alsace et sur tout son vaste Massif qui englobe les hautes vallées alentour, on peut profiter pleinement des paysages. Sûrement parce que les visiteurs et les habitants se dispersent le long des nombreux sentiers balisés. Le sentier panoramique à 360° de la chaume du Ballon d'Alsace est le lieu découverte idéal avec une vue sur les Alpes !

A chaque saison son charme : on y vient pour une balade, on revient pour déguster une tarte aux myrtilles, aux premières neiges on se précipite pour goûter aux joies de la neige, selon l'expression consacrée. Sportif, curieux de nature, contemplatif, gastronome... la palette des activités est large.

Préserver cette beauté, vous vous en doutez peut-être est un délicat jeu d'équilibre. On dit que la nature reprend ses droits et c'est tant mieux, mais pour que nous puissions nous régaler des fromages des hauts, le paysan doit composer sans cesse avec la nature et les aléas climatiques très changeants et extrêmes même en altitude. La forêt s'adapte elle aussi aux aléas climatiques, à la chaleur et à la rareté de l'eau, les paysages et perceptions changent. Quand l'eau se fait rare, elle affecte les auberges, les activités de tourisme et de loisirs mais aussi la vie en montagne.

Le Grand Site invite à participer à la construction et à la mise en œuvre d'un projet collectif et partagé, sur six ans, renouvelables. A la clé un label de qualité « Grand Site de France » qui met en avant la valeur emblématique et exceptionnelle du site. !

Opération Grand Site du Massif du Ballon d'Alsace

De quoi s'agit-il concrètement ?

Le Grand Site en projet Massif du Ballon d'Alsace s'étend sur 18 000ha sur les versants vosgiens, alsaciens, haut-saônois et terrifortains du Ballon d'Alsace. Il regroupe 21 communes, 6 communautés de communes sur 4 départements et deux régions.

Mener des actions pour préserver et mettre en valeur durablement les paysages remarquables protégés au niveau national. Ces paysages englobent la forêt, les espaces cultivés et construits, du plus naturel au plus transformé.

Avec les élus, les propriétaires, les gestionnaires et les habitants volontaires.

La règle du jeu ? savoir aménager, ou plutôt ménager les espaces tout en valorisant le caractère des lieux, on parle même de l'esprit des lieux. Par exemple, les panneaux ou enseignes doivent être visibles mais pas trop prégnants, etc

Le Parc naturel régional des Ballons des Vosges est chargé d'animer l'Opération Grand Site qui pourra nous conduire collectivement au label Grand Site de France. Pour cela, chaque geste compte pour préserver et faire vivre ce que nous venons chercher en fréquentant le Massif du Ballon d'Alsace.

Le 24 octobre 2023, une charte de partenariat du Grand Site en projet est signée entre les 35 collectivités et l'Etat. Elle permet d'unir les acteurs vers l'objectif commun de la labellisation.

Nous vous invitons à rejoindre la formidable aventure du Grand Site du Massif du Ballon d'Alsace.

Contacts au Parc naturel régional des Ballons des Vosges

Grand Site en Projet Massif du Ballon d'Alsace : Anne KLEINDIENST a.kleindienst@parc-ballons-vosges.fr

Avenir Montagnes Ingénierie Massif du Ballon d'Alsace : Agnès VEYSSIERE a.veyssiere@parc-ballons-vosges.fr

Communication : Isabelle COLIN i.colin@parc-ballons-vosges.fr



Texte : Anne Kleindienst, Parc naturel régional des Ballons des Vosges

Photo : Alain Freytet, paysagiste

La Boîte à idées de la mairie

Vous avez des idées pour améliorer la vie au village ? Vous souhaitez nous faire part de vos suggestions ?

Vous pouvez désormais coucher vos idées sur du papier et les glisser dans la boîte à idées de la mairie, construite par notre agent municipal Pascal SARRE. Elle se trouve pour l'instant dans le hall d'entrée de la mairie.



Ou bien vous pouvez toujours utiliser Internet en nous contactant par email !

contact@mairiefresse.fr

Vous avez la parole !

Vous trouverez ci-dessous la lettre d'un de nos concitoyens.

NDLR : Cette lettre a été modifiée uniquement sur la forme pour rentrer dans les critères de police et de taille pour l'impression de notre bulletin.

" Incivilités, vous avez dit incivilités !!!!

Habitant depuis très longtemps l'un de nos hameaux, j'ai constaté dans notre voisinage le taux croissant d'incivilité sur notre commune.

Alors que les mots clefs des discussions mondaines sont réchauffement climatique, pollution, et guerres, certains de nos entourages ne se soucient pas ou peu de causer des incivilités avec des feux sauvages et interdits !!

*Je me permets de vous donner la **définition du Larousse** :*

- 1. Manque de civilité, de politesse : Faire preuve d'incivilité.*
- 2. Attitude, propos qui manque de courtoisie, de politesse : Commettre une incivilité.*

Que brûle-t-on dans notre verte campagne ?

Déchets verts, plastiques, cartons , bref un peu de tout, même en période de restrictions d'eau renforcées par arrêté préfectoral, à toutes heures par beau temps sans se soucier si le linge du voisinage est en train de sécher, ni si ses fenêtres sont ouvertes.

A t' on le droit ?

Non, selon l'article L541-21-1 du Code de l'environnement. La loi pour brûler les végétaux est très stricte : un particulier n'a pas le droit de se débarrasser de cette façon de ses déchets verts, secs ou humides, qu'il utilise un incinérateur de jardin ou qu'il fasse un feu à l'air libre.

Quels effets pour le voisinage ?

Linge à relaver, fumées dans les habitations, et surtout obligation de devoir dormir non plus dans sa chambre, mais plutôt dans un fumoir et se retrouver le matin telle une viande boucanée ; retombées de résidus plastiques où de morceaux de carton sur les terrains et jardins.

Quelles en sont les causes ?

Je-m'en-foutisme ? ; Excuses du carburant trop cher pour descendre à la déchetterie ?; Pas le temps ?; Je fais ce que je veux ? Je n'aime pas mes voisins !!!.....

Toutes ces causes ne peuvent être justifiables dans le respect d'autrui.

Les Remèdes :

Laisser sécher ses déchets verts, où les laisser se décomposer, les brûler dans l'arrière saison dans un horaire ne gênant pas son voisinage ; privilégier la poubelle de tri sélectif, la déchetterie.

Vous êtes victimes de voisins indélicats

Réponse de la Brigade Numérique de la Gendarmerie Nationale, plateforme nationale d'information et d'orientation des usagers :

Vous pouvez appeler la gendarmerie du lieu de votre domicile si des personnes font du feu malgré l'arrêté préfectoral qui interdit cette pratique. Les gendarmes pourront alors se déplacer et constater l'infraction. Vous pouvez également signaler les faits à la mairie de votre commune. En cas de non-respect d'un arrêté préfectoral les contrevenants encourent une amende.

Que risque-t-on pour faire du feu en période interdite?

En cas de non respect d'un arrêté préfectoral

Un particulier qui fait brûler des déchets végétaux chez lui encourt et s'expose à une amende jusqu'à 450 €. Vous pouvez également être engagé une procédure pour troubles du voisinage, dans le cadre de nuisances olfactives

Pour conclure

N'y a-t-il pas assez de conflits en ce monde que de vouloir en créer en plus dans notre village et notre campagne par manque de courtoisie ?

Respectons toutes et tous les règles de bon voisinage , prenons des habitudes adéquates,. Je vous en remercie.

Un habitant excédé

soucieux d'écologie, respectueux

de son voisinage



Agenda du semestre

- **6 Janvier** : Voeux du Conseil Municipal (Salle des Fêtes)
- **21 janvier** : loto du Rucher-école à la salle des fêtes de Melisey

- **Février** : Tombola de l'école par l'association des parents d'élèves l'Abeille
- **2 mars** : Repas dansant à Plancher Bas par l'ASS la Rauche
- **22 mars : 20h30** représentation de théâtre Les Fresse en l'air
- **23 mars : 14h** opération Village propre. Rendez-vous devant la mairie
- **24 mars : 15h** représentation de théâtre Les Fresse en l'air
- **30 mars : 20h30** représentation de théâtre Les Fresse en l'air
- **6 avril : 20h30** représentation de théâtre Les Fresse en l'air
- **21 avril** : TRAIL de l'école – Association Abeille et les associations de Fresse
- **18 / 19 mai** : FRESSE 4X4 COUNTRY organisé par le club 4X4 des 1000 étangs
- **22 / 23 juin** : portes ouvertes du Rucher-école, La loyère (Ronday)
- **30 juin** : vide grenier organisé par les Pompiers (place de la Salle des Fêtes)
- **Mi-juin** : fête du village par Fress'Anim (place de la Salle des Fêtes). La date vous sera précisée début 2024.
- **13 juillet** : fête nationale par Fress'Anim et les pompiers (place de la Salle des Fêtes)

DIVERS



Mairie, horaires d'ouverture

La mairie est ouverte comme suit :

- Lundi de 8h à 12h et 13h à 18h
- Mardi de 9h à 12h et de 13h à 18h
- Mercredi de 8h à 12h
- Jeudi de 8h à 12h et 13h à 18h
- Vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h

Vous pouvez également nous joindre par courriel : contact@mairie.fr

Et par téléphone : **03 84 63 32 58**

Restauration à emporter...

* Tous les mardis soir, vous pouvez retrouver LOU PIZZA sur la Place de la Salle des Fêtes 06 63 69 46 04

* Tous les mercredis soir, venez essayer et adopter les produits de PIZZAS 413 au col de la Chevestraye 06 61 76 87 24

* Tous les jeudis soir, de 19h à 20h vous pourrez récupérer vos commandes de plats asiatiques, Place de la Salle des Fêtes. Commandes : www.ducotedechezshuai.fr ou au 07 82 73 88 92 avant 15h le jour même.

.....

La rubrique de l'école et du périscolaire

Les mascottes du péricolaire et leurs histoires

Depuis la rentrée, les enfants réalisent une malle contenant des mascottes et plein d'autres choses. Voici leurs histoires :

Bob, bébé Robot

Il est arrivé au Péricolaire grâce au père Noël qui l'a transporté avec ses rennes. Il est tombé du traîneau et s'est un peu cassé. Les enfants l'ont trouvé, l'ont réparé et lui ont créé des détails. Il est maintenant costaud comme un ninja. Il est très gentil et aime rendre service, mais parfois, il est coquin, car il tire la langue. Son doudou s'appelle mimi le renard.



Mimi le renard



Il était une fois un joli petit renard qui s'appelait Mimi. Il courait après un lapin dans les champs de vache du petit Venot à Fresse. Il s'arrête d'un coup ! Et dit :

« Mais dit donc ! Ça ne serait pas un lapin avec de grandes oreilles ? »

Mimi se cache derrière les grandes herbes pour observer cette fameuse bestiole !

« Mais... Depuis quand les lapins sont roses ? (Encore un problème) ! Depuis quand les lapins sont aussi gros ! Comment vais-je l'attraper ? »

Mimi réfléchit... Il se dit :

« Peut-être que je pourrais lui sauter dessus ? »

Mimi se dandine sur lui-même, puis il prend de l'élan... Et il se lance rapidement ! Et tout à coup, la bête se lance sur Mimi comme un cochon ! Mimi court pour lui échapper.

« Mais... qu'est-ce que de cette grosse bête ? »

Mimi saute dans un arbre et aperçoit une petite maison. Il entre dans la maison et se cache sous un petit lit. Tout à coup, une petite fille rentre dans sa chambre, Mimi commence à pousser des cris :

« HA AU SECOURS OU SUIS-JE !?!?! »

En entendant les cris, la petite fille se baisse et regarde sous son lit. Elle parle avec Mimi :

« Viens, Viens ! mon petit renard, je vais prendre soin de toi. Je m'appelle Ambre et toi ? »

Mimi comprend que la petite fille le comprenait et qu'il n'avait rien à craindre. Puis, Mimi répond :

« Je m'appelle Mimi, nous allons bien nous entendre ! »

Ambre faisait tout le nécessaire pour que Mimi ne se sente pas seule. La mère d'Ambre cria :

Ambre répondit

« Maman, j'ai trouvé ce joli petit renard sous mon lit !!! »

Noa a entendu Ambre, il dit :

« Chouette, un nouvel ami pour jouer avec moi ».

Puis Noa va le dire à son père :

« Papa ! Il y a un nouvel ami pour jouer avec moi ! »

Son père répondit

« Super, vous deux ! commencez par... »

Mimi, Ambre et Noa vont dehors. Puis Mimi aperçoit la grosse bête. Mimi se prépare à l'attraper. Puis ZIOUP, il a attrapé un cochon !!!

Trois semaines plus tard, la famille part faire du bob à la planche des belles-filles et ils se sont super bien amusés !!!

Rob et Mimi vont vivre avec nous jusqu'au printemps où ils partiront en voyage « de péricolaire en péricolaire ». Ils rencontreront alors les enfants des Milles Etangs et seront chargés de raconter la vie des enfants de FRESSE

Tous les élèves de l'école de Fresno souhaitent
 REMERCIER
 Fresno anim

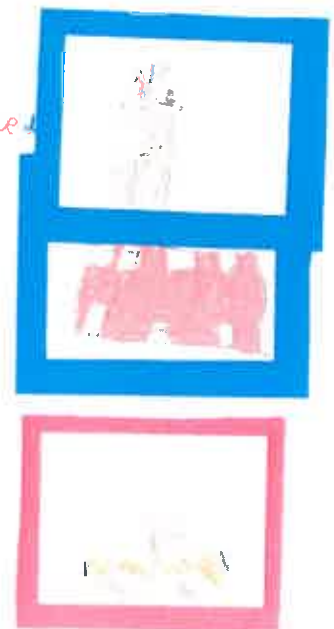


Tous les élèves de l'école
 de Fresno souhaitent,

REMERCIER
 de l'école



Tous les élèves de l'école
 de Fresno souhaitent



REMERCIER
 de l'école

MERCI

Les enseignantes se joignent aux élèves de l'école pour remercier la générosité de tous les partenaires. Voici leurs remerciements sous forme d'œuvres :

Tous les élèves de l'école
de Fresse souhaitent,
REMERCIER
le club 4x4



ARAMEL = marianne schroed. Anna

Tous les élèves de l'école de Fresse souhaitent

REMERCIER



noëlle, hélène, brigitte, antoinette

Tous les élèves de l'école de Fresse souhaitent

REMERCIER

les chasseurs



karim, nora, eliot, samuel

Tous les élèves de l'école de Fresse
souhaitent

REMERCIER

